

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section SENIORS

La Commission se réunit tous les Mercredis
De 14 heures à 17 heures
N° de Tél. Direct : 04.94.08.60.44 - Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Mercredi 29 Janvier 2020

P.V. N° 23

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. William PONT

Secrétaire : M. Emile TASSISTRO

Présents : Mme Bernadette GIRARD - MM. Emile ASENSI – Pierre COLETTI – Henri Paul DESVIGNES - Jean Pierre FRANSCHESCHINI – Gérard LUBRANO - Gérard MAURIZIO – André MICHEL - Francis MINISCALCO – Yves MOLINES - Ange MURATI

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois). Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs. Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel. L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.
2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.
3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)
4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.
- 5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Traitement du courrier
- Modification d'horaire
- Traitement des feuilles de match

CHANGEMENT DHORAIRE

ENT. PIVOTTE SERINETTE TOULON : demande d'avancer le match de D4 poule A contre l'US VAL D'ISSOLE 2 du 19/04/2020 au 29/03/2020. Vu accord écrit des deux clubs, la commission ne peut accorder cette date du 29/03/2020 et dit match à jouer le 12/04/2020.

Matches à jouer

Le 16 FEVRIER 2020

D1

ST CYR A S 1/ ST MANDRIER 1 du 15/12/2019 (50051.1)

D3 poule A

ST CYR AS 2 / ST MANDRIER 2 du 15/12/2019 (50249.1)

D3 poule B

BARJOLS SC1 / BESSE SPORT 2 du 24/11/2019 (50304.1)

D3 poule C

AS CALLAS CANTON1 / TRANS S1 du 01/12/2019 (50378.1)

D4 poule A

FC REVESTOIS 1 / ST ZACHARIE 2 du 01/12/2019 (50514.1)

D4 poule B

PIGNANS U S 1 / BESSE SPORTS 3 du 20/10/2019 (51989.1)

Le 12 AVRIL 2020

D4 poule A

PIVOTTE SERINETTE TOULON 1 / US VAL D'ISSOLE 2 du 19/04/2020 (50511.2)

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. DE DISCIPLINE

Journée du 26 janvier 2020

D1 :

LE LAVANDOU / TOULON HOPITAL

ESTEREL / FC LA SEYNE

SOLLIES FARLEDE / ST CYR

ST MANDRIER / LA LONDE

COGOLIN / SIX FOURS LE BRUSC

D2 Poule A

LA CADIERE / LA LONDE

RAMATUELLE / SANARY

CUERS PIERREFEU / FREJUS ST RAPHAEL

STE MAXIME / HYERES FC

COGOLIN / LE PRADET

TREMLIN FC / SC TOULON

Poule B

LES ARCS / LORGUES

BORMES / PAYS DE FAYENCE

GRIMAUD / CARQUEIRANNE LA CRAU

CANNET DES MAURES / BESSE SPORTS

LA VALETTE / ST MAXIMIN

MAR VIVO / PUGET SUR ARGENS

D3 Poule A

ASPTT HYERES / ST CYR

TOULON HOPITAL / SANARY

GARDIA CLUB / OLLIOULES

JS BEAUSSET / JS MOURILLON

Poule B

SOLLIES FARLEDE / ST MAXIMIN

ROCBARON / SC NANS

BRIGNOLES / BARJOLS

BESSE SPORTS / BELGENTIER

CARCES / LE VAL BESSILLON

Poule C

LES ARCS / LORGUES

GRIMAUD / SC DRAGUIGNAN

ST TROPEZ FC / PLAN DE LA TOUR

ROQUEBRUNE / PUGET SUR ARGENS

D4 Poule A

CARCES / OLLIOULES

US VAL ISSOLE / ASPTT HYERES

LA CADIERE / PIVOTTE SERINETTE

BANDOL / LA SEYNE FC

YOUNG CARITAS / JS BERTHE

Poule B

ROCBARON / FA FREJUS

ST MAXIMIN / SALERNES

ROQUEBRUNE / BESSE SPORTS

DOSSIERS STRANSMIS A LA C. DES STATUTS ET REGLEMENTS

D2 poule A :

CUERS PIERREFEU / FREJUS ST RAPHAEL

Poule B :

MAR VIVO / PUGET SUR ARGENS

D4 poule B :

RIANS 1 / RC LA BAIE 2 du 26.01.2020

BRIGNOLES 2 / TRANS 2 du 26.01.2020

*Prochaine Réunion
Mercredi 5 Février 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : William PONT
Le Secrétaire : Emile TASSISTRO